



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-010 RECRUTEMENT DES SAUVETEURS EN MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-3, relatifs à la police municipale et L 2213-23 relatif à la police des baignades ;

Vu le Code du Sport ;

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la circulaire 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant ;

Considérant que la SNSM fournira les moyens, notamment des personnels formés correspondant aux demandes qui ont été faites, afin de soutenir la Collectivité dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long des plages de la Commune ;

Quatre sauveteurs seront affectés au poste de secours de la station de Bernières-sur-Mer du 4 juillet au 1^{er} septembre 2025 pour assurer cette fonction :

Nombre de postes	Grade	Temps	Indice Brut	Indice Majoré
1	Chef de poste (éch.8)	complet	478	420
1	Adjoint au chef de poste (éch.7)	complet	430	385
2	Sauveteurs (éch.1)	complet	367	366

A cette rémunération, la commune s'engage à verser une subvention d'aide à la formation de nageurs sauveteurs établie sur la base de 5,50 euros par sauveteur et par jour de service (28 jours en juillet + 31 jours en août + 1 jour en septembre), soit pour la saison 2025, une subvention de 1 320 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le recrutement de quatre sauveteurs en mer dans le cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives, catégorie C, pour la saison estivale, du 4 juillet 2025 au 1^{er} septembre 2025,
- **VOTE** le versement de la subvention d'aide à la formation d'un montant de 1 320 euros pour l'année 2025.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

